



Association des Structures de l'Éducation
SAINT-RÉMY

Lycée Saint Rémy
8 Rue Saint Jean - CS 90151
02207 SOISSONS Cedex

Soissons, le 13 novembre 2023

Contact & suivi
Sylvie BRASSET
sbrasset@asstremy.fr
☎ : 03.64.92.60.01.
🌐 : www.asstremy.fr

Objet : Taxe Apprentissage – Partenariat

Madame, Monsieur,

Cette année de taxe d'apprentissage fut pour tous, riche en rebondissements, notoire en inconnues et incertitudes.

Mais nos élèves sont là, avides de formations, et nous nous devons de les satisfaire afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Pour la future campagne, le schéma reste le même que 2023 : déclaration sur votre DSN en avril 2024 du solde de la taxe d'apprentissage et règlement de cette dernière en mai à l'URSSAF ou la MSA. Ces structures reverseront votre contribution à la Caisse de Dépôts et Consignations.

A des dates non définies encore aujourd'hui, la plateforme SOLTéA reste l'unique support pour désigner l'établissement bénéficiaire de votre choix. Votre fléchage est important, c'est pour notre établissement une ressource indispensable.

Elle nous permet de soutenir les formations de vos futurs collaborateurs et d'assurer la qualité au plus près des attentes et des évolutions techniques de votre entreprise.

En plus de nos formations existantes, de nouveaux diplômes ont été mis en place cette année, un BTS MCO et un master Marketing, tous deux en alternance. Toujours avancer et bâtir ensemble.

En espérant fortifier notre partenariat pour cette nouvelle année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations dévouées.

Sylvie BRASSET
Responsable Taxe d'Apprentissage

Stéphanie FEGE-DUPREZ
Chef d'Etablissement Coordinateur

Numéro Siret : 780 227 716
Code UAI : 0021874 B
Code UAI : 0022216 Y